

**SCP Patrick MAROT & Jean-Michel CANIGGIA**

*Huissiers de Justice Associés*

*Près le Tribunal de Grande Instance de Marseille*

---



# PROCES VERBAL DESCRIPTIF

21, rue Francis DAVSO  
13001 MARSEILLE

**Tél :** 04.91.33.22.24 / **Fax :** 04.91.54.34.40

**@ :** [scp.marot.caniggia@orange.fr](mailto:scp.marot.caniggia@orange.fr)



## PROCES VERBAL DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE VINGT DEUX JANVIER**

### **A LA REQUETE DE :**

C.I.C CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, SA, inscrite sous le N° B542 016 381 au registre du commerce de PARIS, dont le siège social est à (75452) PARIS Cedex 9, 6 Avenue DE PROVENCE, agissant poursuites et diligences de son représentant légal en exercice ,

### **FAISANT ELECTION DE DOMICILE :**

Au sein de la SCP Rosenfeld prise en la personne de Maître V. ROSENFELD, Avocate au Barreau de Marseille y domiciliée Le Montesquieu 13/15 Rue Roux de Brignoles, 13006 Marseille.

### **AGISSANT EN VERTU :**

- ~~D'un jugement contradictoire et en premier ressort rendu par le Tribunal Judiciaire de PARIS en date du 02.06.2020, devenu définitif.~~
- ~~D'un commandement de payer valant saisie signifié par acte de notre ministère en date du 07.01.2021~~
- Et des dispositions du Code des procédures civiles d'exécution.

### **A L'ENCONTRE DE :**

~~Monsieur WENG Yiminiao, né le 18.05.1977 à ZHEJIANG (CHINE), demeurant actuellement 9 Rue Saint Dominique à MARSEILLE 13001,~~  
Propriétaire d'un bien immobilier dépendant d'un immeuble en copropriété sur le territoire de la commune de MARSEILLE, Quartier Chapitre, 4 Rue Lafayette-

13001- section 802 C n°44 consistant en deux lots portant les numéros 11 et 12 au rez-de-chaussée dudit immeuble.

Nous, Maître Patrick MAROT, Huissier de Justice Associé, membre de la S.C.P. MAROT-CANIGLIA, titulaire d'un Office d'Huissier de Justice à la Résidence de MARSEILLE, y domicilié, 21 Rue Francis Davso, soussigné,

### **CERTIFIONS ET ATTESTONS,**

Nous être transporté ce jour, à 11 heures 00, , 4 Rue Lafayette à Marseille 13001 où étant en présence de Monsieur BAROUH Frédéric expert diagnostiqueur à Marseille, précédemment requis par nos soins, nous avons dressé l'état descriptif suivant :

Sur place, nous rencontrons Monsieur [REDACTED] qui nous déclinent nos nom, prénoms, qualité et exposons le but de notre mission.

Ce dernier nous donne alors libre accès aux lieux composant les lots 11 et 12 qui consistent en un seul local dans lequel était exploité une auto-école et servant aujourd'hui de dépôt.

Les deux lots disposent chacun d'un rideau métallique tagué à fonctionnement électrique. Ils sont inoccupés.

<b>1°) LOT DE GAUCHE</b>
--------------------------

Il comprend : Une salle sur l'avant (rue),  
Une salle sur l'arrière,  
Des toilettes,

L'ensemble présente une superficie de 19m<sup>2</sup> environ.

#### **A) Partie Avant sur voie :**

- Elle dispose d'une porte vitrée sur rue et d'une petite vitrine.
- Le carrelage au sol est vétuste.
- Les murs sont recouverts d'un parement en partie inférieure et peints en blanc en partie supérieure. L'ensemble est à repeindre.
- Le faux plafond est constitué de dalles en bon état intégrant l'éclairage.
- Un compteur électrique est installé sur la gauche de l'entrée.

### B) Salle sise sur l'arrière :

Elle est séparée de la partie avant par une demi cloison pleine surmontée d'une paroi vitrée.

- Le sol est recouvert de linoléum vétuste.
- La peinture sur murs est à rafraîchir.
- Les dalles formant le faux plafond sont en bon état.

Une trappe murale fait office d'aération sur la cour arrière de l'immeuble.

### C) Les Toilettes :

Sises à gauche de la salle sus décrite, elles comprennent :

Un bloc WC avec chasse d'eau dorsale, usagé,  
Un lave-mains en état d'usage,

- Le sol est recouvert d'un carrelage ancien.
- Les murs reçoivent des carreaux de faïences blanche, sauf derrière le lave-mains où le support brut est apparent.
- La peinture sur plafond est à rafraîchir.

Nous accédons ensuite au lot de droite via une porte de communication vitrée, bordée d'une paroi vitrée fixe formant voûte.

## 1°) LOT DE DROITE

Il consiste en une seule surface avoisinant les 20m<sup>2</sup>.

Il dispose, comme la partie précédente d'une porte vitrée et d'une petite vitrine sur rue.

Le carrelage au sol est vétuste.

Les murs reçoivent un parement intégral en lambris peint en blanc ne permettant pas de décrire le support.

Le faux plafond est constitué de dalles en bon état intégrant l'éclairage.

Au fond à droite, l'on peut observer la présence d'une trappe en bois, protégée par une grille et donnant sur la cour arrière de l'immeuble.

Il n'y a pas de chauffage dans le local.

Le syndic de l'immeuble communiqué par Monsieur [REDACTED] est FONCIA MARSEILLE, sans autres précisions.

Le rapport des diagnostics techniques rendus obligatoires par la loi sera ultérieurement annexé au cahier des charges par l'Avocat poursuivant.

Nous prenons une série de vingt et un clichés photographiques que nous annexons au présent procès-verbal descriptif.

De retour en notre Etude, nous avons clôturé définitivement nos opérations par la rédaction dudit procès-verbal descriptif.

Plus rien n'étant à constater, nous avons dressé le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit.



*Maître Patrick MAROT*  
*Huissier de Justice Associé*



PHOTO (1).JPG



PHOTO (2).JPG

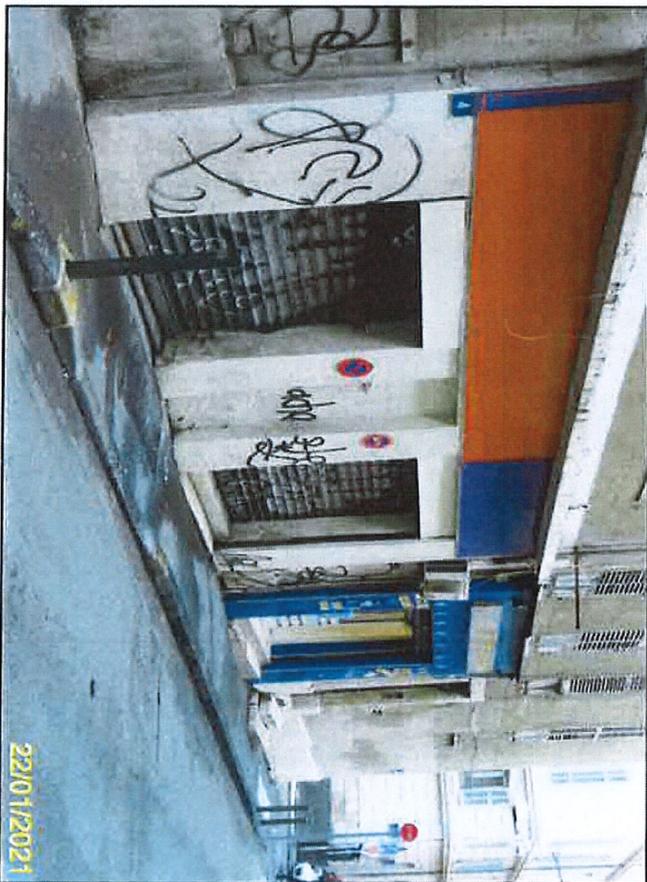


PHOTO (3).JPG

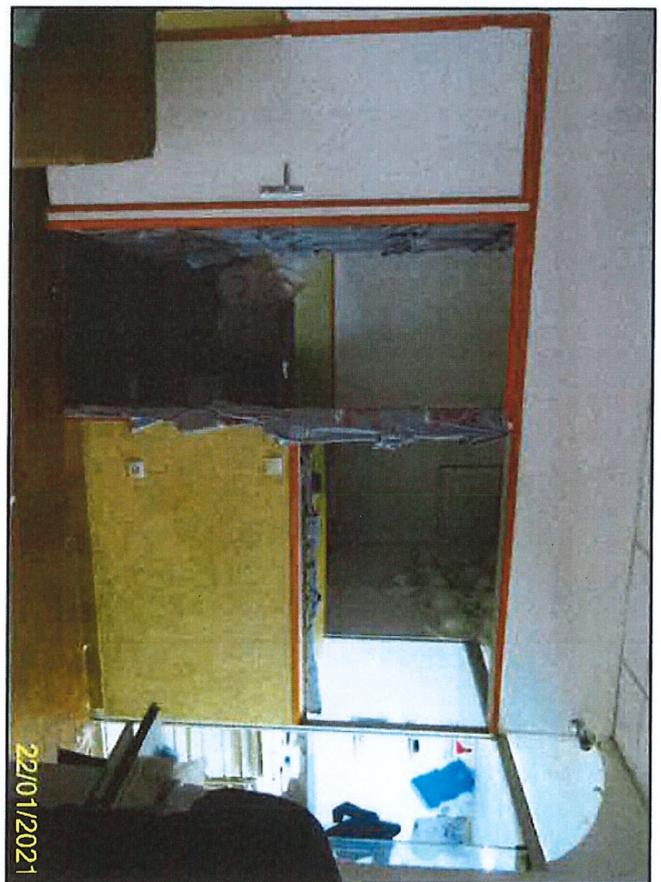


PHOTO (4).JPG

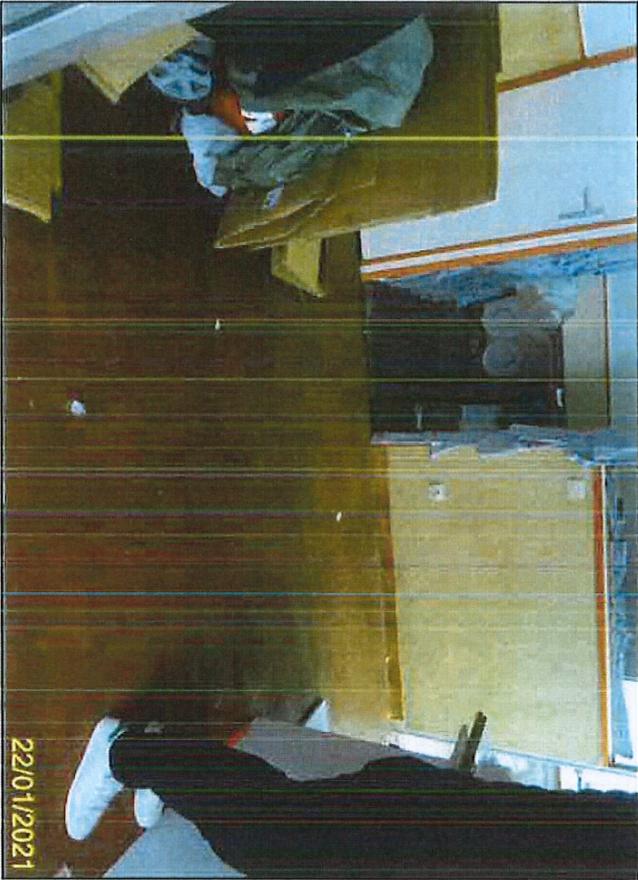


PHOTO (5).JPG

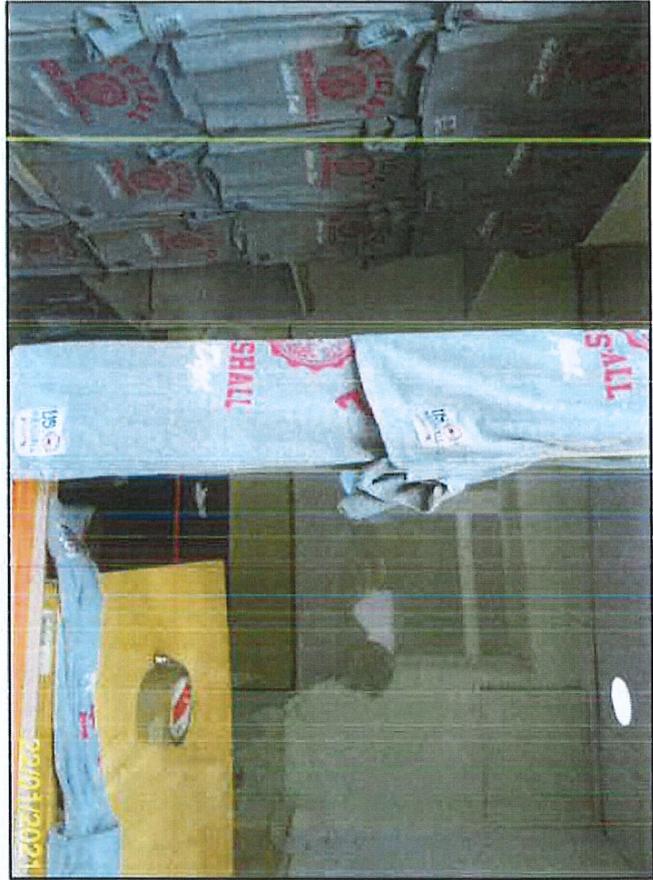


PHOTO (6).JPG



PHOTO (7).JPG

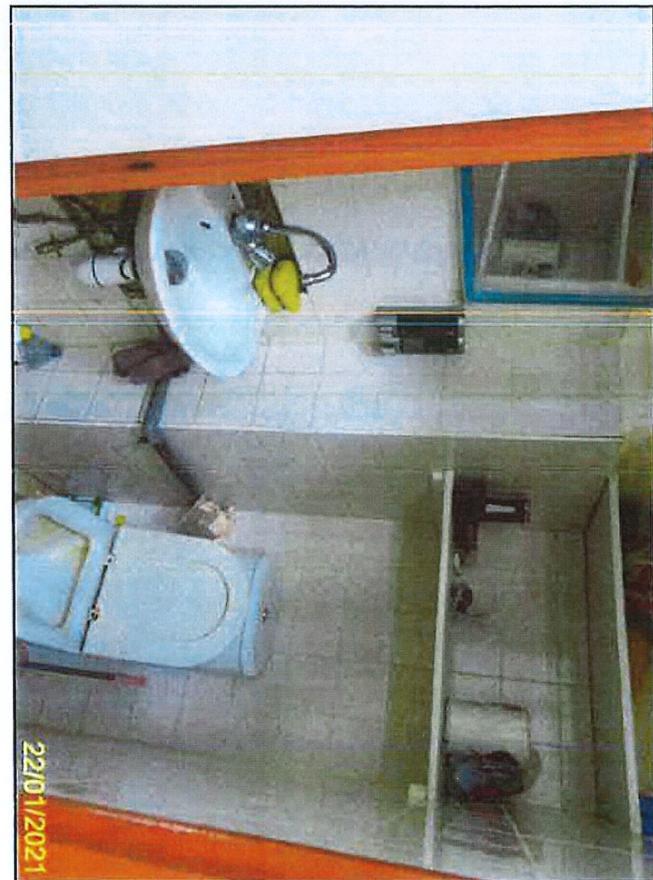


PHOTO (8).JPG

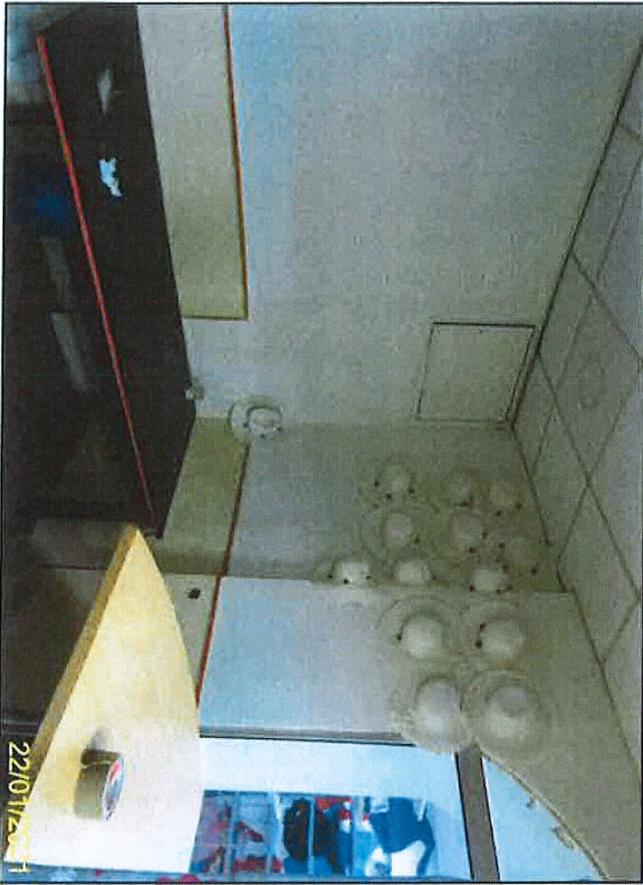


PHOTO (9),JPG

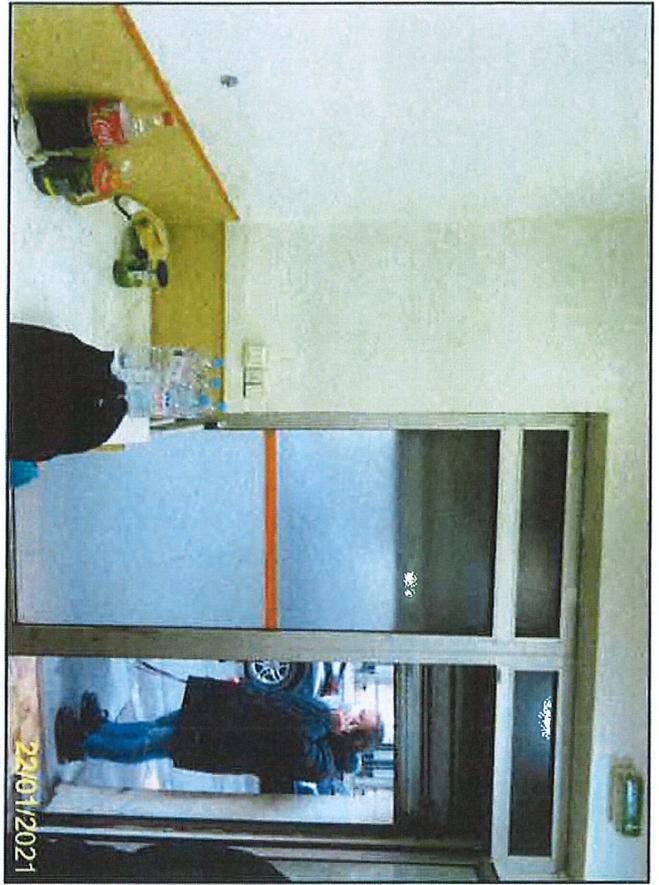


PHOTO (10),JPG



PHOTO (11),JPG



PHOTO (12),JPG



PHOTO (13).JPG

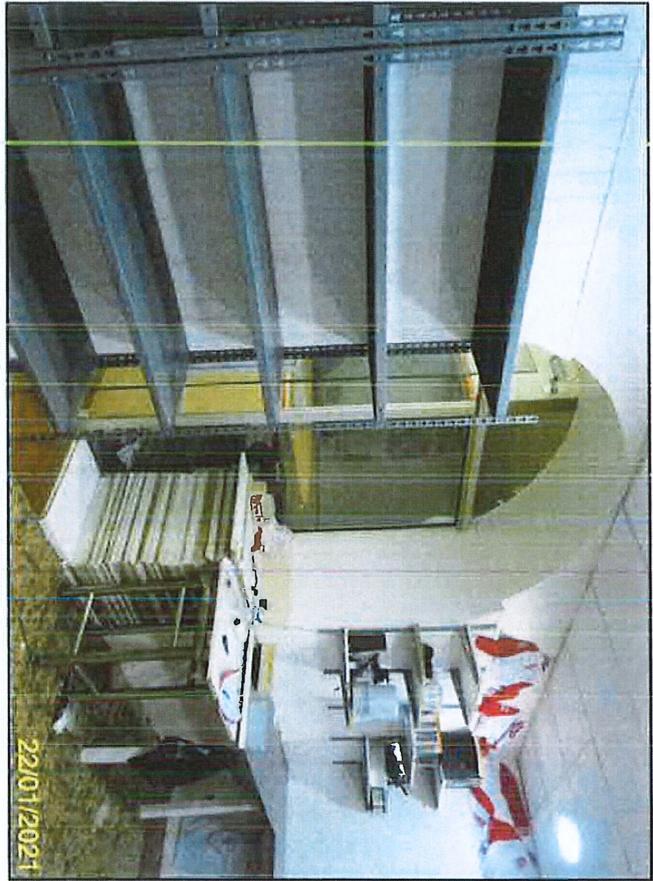


PHOTO (14).JPG



PHOTO (15).JPG

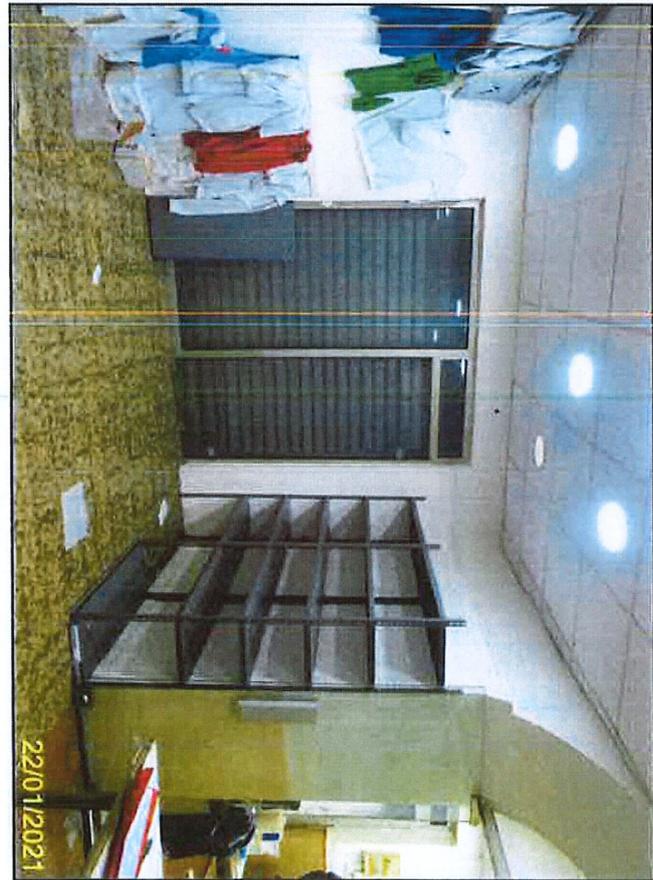


PHOTO (16).JPG



PHOTO (17).JPG



PHOTO (18).JPG



PHOTO (19).JPG



PHOTO (20).JPG

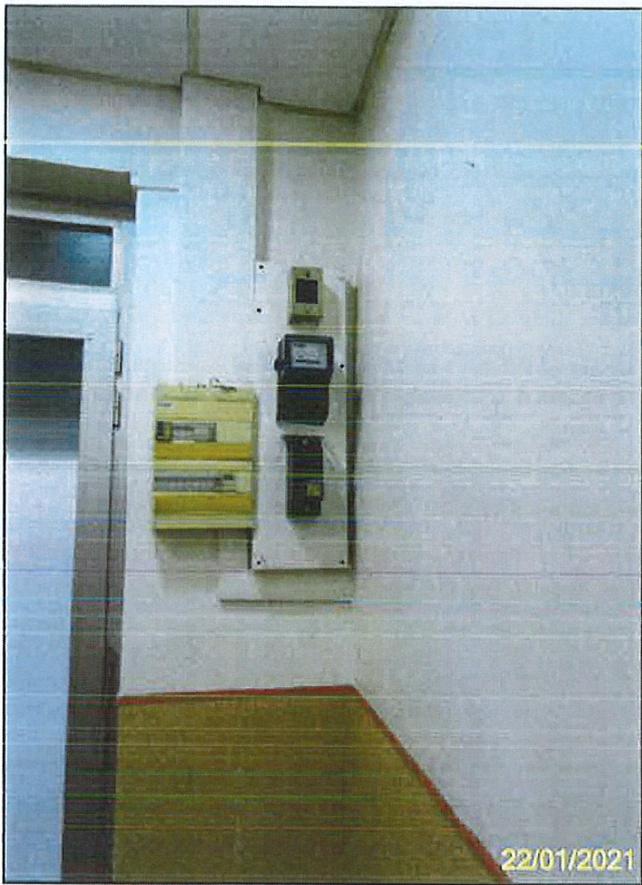


PHOTO (21).JPG

# SCP Patrick MAROT - Jean-Michel CANIGGIA

## *Huissiers de Justice Associés*



### Nos principales missions :

- **Signification des actes judiciaires et extrajudiciaires :** généralement en France, dans la Communauté Européenne, à l'Etranger.
- **Exécuter les décisions rendues par les Tribunaux et les Cours :** par la mise en œuvre des mesures générales d'exécution forcée : saisie-vente, saisie-attribution, saisie-revendication, saisie-appréhension, saisie contrefaçon, expulsion...
- **Mise en œuvre des mesures spécifiques d'exécution forcée :** saisie ou immobilisation de véhicule, saisie de parts sociales, saisie des rémunérations du travail, vente de licence IV...
- **Mise en œuvre des mesures conservatoires :** toutes mesures conservatoires à l'encontre des débiteurs afin de garantir le paiement des créances dans l'attente d'un titre exécutoire ou d'un jugement définitif.
- **Garantir et Mettre en œuvre des sûretés judiciaires :** toutes sûretés judiciaires sur le patrimoine immobilier du débiteur comme, par exemple, inscrire une hypothèque, provisoire ou définitive, sur l'immeuble de celui-ci.
- **Négocier :** négociations de créances entre créancier et débiteur afin d'éviter la saisine de la juridiction compétente.
- **Rédiger :** tous les actes de procédures et extrajudiciaires dont le particulier ou l'entreprise peut avoir besoin dans sa vie privée ou dans le cadre de son activité professionnelle.

